

# Communiqué de presse de S.A.R. le prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme

**Selon son communiqué du 25 décembre 2008, la question posée au Conseil d'Etat par le Prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme est claire : « Pour les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 à Paris, le respect dû aux morts, le droit de vivre sans profanation de ses ancêtres et sans que leurs œuvres soient souillées aux yeux du monde entier par un scénario de dérision et de pornographie – cette marque immémoriale de l'humanité, distinguant l'homme de l'animal –, constituent-ils encore de nos jours, une liberté fondamentale en France ? »**

Après son dépôt de mémoire au Conseil d'Etat, pour faire droit à la profanation de ses ancêtres et du patrimoine universel de Versailles, le prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme annonce aujourd'hui qu'il tiendra sa conférence de Presse, en présence de son avocat, d'intellectuels, d'artistes et de personnalités au fait de ce scandale sans précédent du patrimoine touchant l'art, l'argent, la Démocratie et les Droits de l'Homme :

- Mercredi 31 décembre 2008,
- A 10 heures 30, à l'hôtel du Louvre
- Place de la Comédie Française

C'est pour obtenir un juste réponse à cette question du droit au respect des morts et du patrimoine qui intéresse tous les humains et, en l'espèce, la mémoire et l'œuvre de ses aïeux, Louis XIV et Marie Antoinette, que, pour les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 à Paris, le Prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme s'est adressé au Conseil d'Etat, dans son œuvre de Vérité et de Justice intéressant chaque Français à titre familial et patrimonial.

En réponse à l'autoritarisme, à l'obscurantisme et à l'exclusion antidémocratique, il veut faire entendre la voix des sans-voix victimes d'une censure sans exemple : du personnel, des guides-interprètes, des conférenciers, des touristes, des artistes, des mécènes... On a voulu faire croire que l'exposition Jeff Koons Versailles était un succès augmentant la fréquentation du château alors qu'à l'inverse elle a fait l'unanimité contre elle, comme en témoigne la mobilisation croissante de toutes les couches de la population éprouvant un véritable sentiment de révolte devant la profanation de leur patrimoine le plus sacré, organisé sous l'égide de l'Etat et à la stupéfaction du monde entier.

L'enjeu de la procédure judiciaire initialisée – contre l'installation d'une exposition sans la moindre valeur artistique ajoutée, à caractère pornographique et mercantile, saccageant notamment le parterre de l'Orangerie et aux frais même partiels du contribuable ; contre le droit de traiter 500 000 touristes en cobayes par une coterie non représentative des Français ; contre la profanation du plus beau des joyaux nationaux – est de salut public, la Joconde du Louvre étant la cible suivante. Il est avec le droit-devoir de défendre ses aïeux, assurément, le premier des droits immémoriaux de l'homme.

Refuser ce droit de défendre la mémoire et l'œuvre de ses aïeux, ce serait refuser aux français le droit au patrimoine qui leur appartient. Ce serait entendre les priver au « nom du peuple français » de leur patrimoine historique par la captation de leur symbole national au profit d'un petit nombre de bénéficiaires du « dit art contemporain officiel » excluant même 99 % des artistes français d'aujourd'hui.

Héritier du droit moral de défendre l'œuvre sans égale de Versailles, contre une politique culturelle suicidaire pour l'art et la culture française, visant toute la France, et conscient de l'espoir soulevé par son recours en justice, il se doit désormais de poursuivre son action jusqu'à son juste aboutissement.

C'est en prenant à témoin le monde entier que, blessé à titre familial par cette atteinte au devoir de respect dû à ses aïeux mais aussi et par dessus tout désireux de sauver le patrimoine national menacé de destruction, morale sinon matérielle, il expliquera demain, avec les autres participants de la conférence de presse, les tenants et les aboutissants de cette affaire sans précédent en lançant une campagne de mobilisation nationale et internationale à tous les amoureux de l'art et de la Culture Française qui doivent désormais venir à son secours – oh paradoxe – contre une politique « culturelle » suicidaire imposée aujourd'hui aux Français au nom même de l'Etat qui devrait les protéger. C'est du mépris des valeurs du plus grand nombre par les contre-valeurs du plus petit qu'il est désormais question.